



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 64

LES LANGUES OFFICIELLES

La dualité linguistique

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 4 novembre 2010

LE SÉNAT

Le jeudi 4 novembre 2010

LES LANGUES OFFICIELLES

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :
Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Madame le leader, hier en cette Chambre, a exprimé l'engagement de son gouvernement envers les communautés de langue officielle et l'application de la Loi sur les langues officielles. Cependant, les mesures prises par son gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir en 2006, semblent indiquer tout à fait le contraire.

Je cite à cet égard l'exemple de l'abolition en 2009 de l'Agence de la fonction publique du Canada et le transfert de ses responsabilités, ainsi que celles du Centre d'excellence en langues officielles, à un nouvel organisme, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor. Conséquemment, les ministères sont laissés à eux-mêmes et n'ont pas la capacité, à l'interne, de comprendre, d'interpréter et d'analyser leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

C'est ainsi que la restructuration de ces responsabilités fait en sorte qu'on manque de coordination et de champion à l'intérieur même de la fonction publique en matière de langues officielles.

Madame le leader, ne croit-elle pas que cette mesure prise par son gouvernement contribue aux piètres résultats des institutions fédérales qui, d'après le deuxième volume du rapport du commissaire aux langues officielles, ne parviennent toujours pas à faire la promotion de la dualité linguistique du Canada et à créer un milieu de travail équitable?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :
Honorables sénateurs, je vais répéter ce que j'ai dit hier. Le gouvernement est déterminé et il a montré, par les gestes qu'il a posés, qu'il appuie sans réserve la Loi sur les langues officielles du Canada. Comme les sénateurs le savent, nous avons un plan d'action sur cinq ans en matière de langues officielles. Il prévoit la plus importante somme jamais investie par un gouvernement dans

les langues officielles et nous sommes avancés dans l'exécution de ce programme.

• (1350)

Pour ce qui est de la citation d'un rapport par le sénateur, je répète ce que j'ai dit hier : « C'est pourquoi nous avons un commissaire aux langues officielles. » C'est le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, qui s'occupe de ces questions, de sorte qu'il peut faire une enquête adéquate.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, il faut entreprendre des actions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et son Centre d'excellence en langues officielles a vu le nombre de ses effectifs diminuer au cours des dernières années, de 2006 à 2009. Son personnel est passé de 74 à 13 personnes.

De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor n'assume plus certaines des fonctions importantes qu'il exerçait par le passé. Ainsi, il n'assure plus la liaison avec les institutions fédérales; il ne fournit plus de services d'interprétation de la Loi sur les langues officielles; il n'exerce plus de leadership en ce qui concerne la promotion du bilinguisme; et, enfin, il ne s'occupe plus de recenser les pratiques exemplaires en matière de langues officielles.

Madame le leader, quel message le gouvernement donne-t-il aux communautés de langue officielle du Canada avec ces mesures qui rendent les institutions fédérales de moins en moins imputables, et comment compte-t-il corriger et redresser les résultats accablants du rapport sur les langues officielles?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, le gouvernement s'en remet au travail d'un mandataire du Parlement, le commissaire aux langues officielles. Le commissaire aux langues officielles a déposé son rapport annuel cette semaine. S'il signale des domaines où une amélioration est requise ou s'il y a des cas de non-conformité avec la Loi sur les langues officielles, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec le commissaire et le ministère concerné et fera tout en son pouvoir pour corriger la situation.